



La Peuchollerie
17250 LA VALLEE

Tél : +33 (0)5 46 93 65 88

Mail : accent-de-france@sejourlinguistique17.com

Site web : www.sejourlinguistique17.com



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription à nos séjours implique l'adhésion sans réserve aucune de la part du participant à ces conditions générales.

Article 1 : Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales ont force obligatoire et s'imposent à chacun des participants à nos sessions. Elles sont juridiquement indissociables du contrat d'inscription.

Article 2 : Limite d'âge

13 ans minimum sauf pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Article 3 : Formation du contrat

Le contrat ne se forme qu'au moment de la confirmation écrite de la commande par le client. Le client ne peut pas apporter de modification à sa commande initiale sans l'accord préalable et écrit d'**ACCENT De FRANCE**.

Article 4 : Nombre de participants

Pour les programmes en groupe et la formule en famille/entre amis : la taille minimale est de 3 personnes et maximale de 7 personnes.

Article 5 : Tarifs

Les tarifs indiqués sur nos programmes sont des prix TTC net de TVA. Ils sont exprimés en euros et comprennent : l'hébergement et les repas (au manoir mais aussi à l'extérieur (restaurants lors des sorties pédagogiques), ainsi que tous les frais liés aux activités pédagogiques : cours sur site mais aussi lors des visites (entrées des musées, visites des châteaux etc.) Seuls les achats personnels (souvenirs etc.) restent à la charge des stagiaires.

Les tarifs ne couvrent pas le transport du pays d'origine, les frais éventuels d'obtention de visa, les dépenses extraordinaires consécutives à des événements dont **ACCENT DE FRANCE** ne peut être tenu pour responsable.

Article 6 : Inscription

Toute inscription, pour être prise en compte, doit comporter le bulletin d'inscription rempli, daté et signé, avec une photo d'identité, et être accompagnée obligatoirement d'un règlement correspondant à 30% du montant total des prestations. Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant la date de début de la prestation, faute de quoi **ACCENT DE FRANCE** se réserve le droit d'annuler la réservation, sauf dans le cas d'un accord différent négocié au cas par cas, il devra être alors spécifié sur le devis.

Le séjour est à régler en totalité lors d'une inscription tardive (moins de 30 jours avant le début du stage).

Article 7 : Hébergement

Sur le lieu de stage (chez le professeur) pour les raisons pédagogiques explicitées dans la rubrique "pédagogie".

Article 8: Modifications

Si des circonstances imprévues empêchent le déroulement du programme annoncé, **ACCENT DE FRANCE** mettra tout en œuvre pour assurer, dans la mesure du possible, la continuité de la session d'enseignement, notamment en modifiant si nécessaire la composition des groupes d'inscrits et les visites proposées.

Article 9 : Report de session / Annulation

Une éventuelle annulation doit nous parvenir par lettre recommandée .

Frais d'annulation :

Au-delà de 30 jours avant la date prévue : le montant de la réservation : soit 30 % du total du séjour.

Entre 30 et 15 jours avant la date prévue : 50 % du montant total du séjour.

Entre 14 et 3 jours avant la date prévue : 75 % du montant total du séjour.

Moins de 48 heures avant la date prévue : 100 % du montant total du séjour.

Dès le 1er jour de votre séjour ou en cas de retour anticipé, aucun remboursement n'est accordé.

ACCENT DE FRANCE se réserve le droit d'annuler un séjour :

En présence d'événements ou de circonstances graves de nature à empêcher le déroulement du programme dans les conditions annoncées.

La décision d'annulation sera communiquée aux personnes inscrites au plus tard 21 jours avant le début des sessions d'enseignement.

En cas d'annulation décidée par **ACCENT DE FRANCE**, les participants concernés pourront, soit demander le remboursement, soit demander le transfert de leur inscription sur un autre séjour offrant des places disponibles, aux prix et conditions de ce nouveau séjour.

Toute demande de remboursement devra émaner d'une personne dont le séjour a été annulé par **ACCENT DE FRANCE**, et les remboursements ne pourront être accordés qu'à la personne ou à l'organisme ayant réglé le prix du séjour.

Article 10 : Assurances

ACCENT DE FRANCE est couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'un Groupe agréé (MAAF).

ACCENT DE FRANCE rappelle que les personnes de nationalité étrangère inscrites aux stages ne bénéficient pas de la législation française en matière de protection sociale, sauf si elles sont résidentes en France depuis au moins trois mois.

Les participants à nos stages doivent donc veiller à disposer d'une assurance personnelle ou d'une assurance sociale couvrant au moins les risques accidents, maladie, maternité et assistance rapatriement pendant la durée des sessions d'enseignement et s'appliquant à l'ensemble des activités proposées (pédagogiques, culturelles ou de loisirs).

Il est par ailleurs recommandé aux participants inscrits à nos stages de disposer d'une assurance de responsabilité civile couvrant l'ensemble des activités proposées.

Nous informons également les participants à nos sessions d'enseignement qu'ils peuvent souscrire une assurance couvrant certains risques d'annulation des séjours (remboursement des frais de transport aérien par exemple)

Article 11 : Formalités

ACCENT DE FRANCE ne prévoit pas le transport aller/retour du pays d'origine. Seul, le transfert : aéroport de La ROCHELLE ou gare TGV vers le lieu de stage est assuré par **ACCENT DE FRANCE**.

Les participants devront être en possession de tous les documents requis par les autorités françaises (carte d'identité ou passeport). Toute personne qui ne pourrait participer au séjour en raison de la non production aux autorités concernées des pièces d'identité, visa d'entrée, ou autres documents requis ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 12 : Attestation de stage

Une attestation de stage individuelle mentionnant l'intitulé du stage de formation et ses dates de début et de fin est délivrée à l'issue de la session. Sur demande, cette attestation peut préciser le nombre d'heures effectuées et/ou le niveau atteint.

Article 13 : Force majeure

Les cas de force majeure, (exemple : grèves des transports publics, tempêtes...) selon qu'ils

constituent un obstacle temporaire ou définitif à l'exécution du contrat, suspendent ou éteignent de plein droit les obligations d'**ACCENT DE FRANCE** relatives à ce contrat, et dégagent **ACCENT DE FRANCE** de toutes responsabilités ou de tous dommages pouvant en résulter.

Article 14 : Loi applicable au contrat et juridiction compétente en cas de litige

Les contrats d'inscription aux sessions d'enseignement dispensés par **ACCENT DE FRANCE** sont soumis en totalité à la loi française. Tout litige devra être porté devant le tribunal français du ressort territorial dont dépend le siège d'ACCENT DE FRANCE, conformément par ailleurs aux règles de compétence d'attribution du droit français sur la nature de la juridiction saisie.

Article 15 : Moyens de paiement

Vous pouvez payer par virement bancaire en EUR sur notre compte dont les références figurent ci-dessous. Dans ce cas, nous envoyons impérativement une photocopie lisible de l'ordre de virement. Veuillez noter que les éventuels frais bancaires sur les virements sont à la charge du client.